

# CLER INFOS

RÉSEAU POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Un **plan solaire**  
qui plombe les ambitions  
des territoires

**Régions «à énergie  
positive»** : effets d'annonces  
ou actions concrètes ?

Un nouvel outil pour  
calculer la **facture  
énergétique** du territoire



## Agriculture et alimentation

LES CHAMPS DES POSSIBLES

#119

ÉTÉ 2018



## Il est temps d'établir les feuilles de route !

Par Madeleine Charru, vice-présidente du CLER - Réseau pour la transition énergétique

Les objectifs de réduction des gaz à effet de serre et des consommations d'énergie ne pourront être atteints en ignorant le secteur agricole et alimentaire qui représente le troisième grand poste d'émissions après les transports et le bâtiment avec un tiers des émissions nationales et un quart de nos consommations d'énergie. Ces sujets brillent pourtant par leur absence de la Loi de transition énergétique pour une croissance verte qui, pour le moment tient lieu de « loi climat ». L'essai des Etats généraux de l'alimentation n'a pas été transformé sur ces thématiques dans le projet de loi alimentation, excepté sur la question du gaspillage alimentaire. Des objectifs ambitieux de division par deux des émissions du secteur agricole à l'horizon 2050 sont proposés dans la *Stratégie nationale bas carbone* en cours de révision, mais les mesures pour faciliter la transformation des systèmes de production et l'évolution de notre régime alimentaire ne sont pas encore prises !

En attendant sur le terrain, des agriculteurs, des coopératives, des collectivités territoriales défrichent, expérimentent, s'engagent, ouvrent la voie des possibles. Si tous ne sont pas engagés dans des systèmes de production plus sobres, efficaces et moins impactant, ils ont bien compris l'intérêt de la production d'énergies renouvelables en termes de diversification et de revenus et ils explorent avec intérêt la mission « puits de carbone » que leur confère le nouvel objectif « zéro émission nette à 2050 » du dernier Plan Climat.

Du côté des collectivités, à l'exception des Territoires à énergie positive pionniers qui de façon inéluctable arrivent sur ces problématiques pour avancer dans leurs objectifs, les politiques territoriales innovantes sont aujourd'hui plus souvent guidées par les questions de santé, de qualité des produits, de préservation de la qualité de l'eau ou de dynamique agricole locale que par les questions d'énergie et de climat. Heureusement, ces objectifs ne sont pas du tout antagonistes.

Mais il est vraiment temps de construire une politique agricole et alimentaire cohérente avec nos engagements climatiques. Le premier pays agricole d'Europe s'honorerait de propositions volontaristes à décliner tant sur les territoires que dans la prochaine feuille de route de la politique agricole et alimentaire commune.

### SOMMAIRE

2 ÉDITO

3-12 AGRICULTURE ET ALIMENTATION : LES CHAMPS DES POSSIBLES

13 TRIBUNE

14-16 ACTUALITÉS

17 COLLECTIVITÉS

18 VIE DU RÉSEAU

20 AGENDA + COUP DE CŒUR DE LA DOC'



CLER RÉSEAU  
POUR LA TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE

#### CLER Infos

édité par le CLER

mondo-m - 47, avenue Pasteur  
93100 Montreuil

info@cler.org - [www.cler.org](http://www.cler.org)

Directeur de la publication :

Jean-Baptiste Lebrun

Rédactrice en chef: Jane Méry

Ont participé à ce numéro :

Julien Baritoux, Claire Baudiffier,  
Jacques Bernard, Madeleine  
Charru, Jennifer Lavallé, Yannick  
Régnier, Suzanne Renard

Création & réalisation graphique :

Audrey Elbaz

Imprimé sur papier recyclé avec  
des encres végétales

Illustration de couverture :

AdobeStock

N° ISSN : 1291-3065.

Publié avec le soutien de l'Ademe  
et du MTES. Le contenu de CLER  
Infos ne représente pas nécessairement  
l'opinion de l'Ademe  
et/ou du MTES





## Agriculture et alimentation : les champs des possibles

Sur le terrain, les agriculteurs observent et subissent le dérèglement climatique. En modifiant leurs pratiques agricoles, en réduisant leur consommation d'énergie ou en produisant des énergies renouvelables, ils peuvent aussi agir pour en réduire les effets. Alors que le système agricole et alimentaire français est responsable d'un tiers de nos émissions de gaz à effet de serre, les pouvoirs publics tardent pourtant à prendre des mesures à la hauteur des enjeux. Comment encourager les pratiques agro-écologiques ? Quels projets d'énergie renouvelable favoriser ? Comment les légumineuses agissent-elles en faveur du climat ? Comment activer le levier de l'alimentation durable, main dans la main avec les collectivités locales ?

**4 Systèmes alimentaires et agricoles : une transition qui peine à s'affirmer**

**5 Le chiffre : la contribution directe et indirecte de l'agriculture à la production d'énergie renouvelable a été chiffrée à 20 % de la production nationale en 2015**

**6 « La Commission européenne ne propose pas une reconfiguration du modèle agricole »**

Interview de Quentin Delachapelle, président du Réseau CIVAM et du Collectif pour une autre PAC

**7 Dans la Loire, une unité de méthanisation portée par des agriculteurs**

Par Claire Baudiffier, journaliste

**Le chiffre : 405 installations de méthanisation existantes en France actuellement (dont 230 à la ferme)**

**8 « Conditionner la méthanisation à l'agro-écologie »**

Le point de vue de Camille Dorioz, chargé de mission agriculture à France Nature Environnement (FNE)

**8 « Tout l'enjeu est de pouvoir concilier l'activité agricole avec une activité secondaire »**

Le point de vue de Suzanne Renard, chargée de projets méthanisation à Energie Partagée

**9 « Valoriser l'arbre à la ferme pour être plus autonome dans son système agricole et à l'échelle de son territoire »**

Par Jacques Bernard, Chargé d'étude, Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement (Aile)

**10 Transition alimentaire et agricole : le pouvoir des légumineuses**

Par Claire Baudiffier, journaliste

**12 Un territoire mobilisé autour de son « projet alimentaire territorial » en Auvergne**

Par Claire Baudiffier, journaliste

## Systemes alimentaires et agricoles : une transition qui peine à s'affirmer

**Notre système agricole et alimentaire émet un tiers des émissions de gaz à effet de serre nationales. Une transition vers un modèle plus vertueux est absolument indispensable pour atteindre nos objectifs climatiques. D'autant que les changements attendus présentent de nombreux co-bénéfices potentiels en termes de santé publique, de protection de nos ressources naturelles (eau, sol, air, biodiversité) ou de bien-être de toute la profession agricole. Mais, faute d'un diagnostic vraiment partagé par l'ensemble des parties prenantes et du courage politique d'affronter les conservatismes d'une profession en proie à d'autres difficultés, les mesures nécessaires tardent à être prises.**

**F**euille de route du gouvernement pour mettre en œuvre l'Accord de Paris, le Plan climat présenté le 6 juillet 2017 entend accélérer la transition énergétique et climatique. « Pour réduire les émissions et améliorer le captage du carbone dans les sols », annonce plus spécifiquement le document sans préciser comment la transformation de nos systèmes agricoles et alimentaires doit être engagée. La volonté de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur agricole d'ici 2050 est également inscrite dans la *Stratégie nationale bas carbone* en cours de révision, mais les mesures opérationnelles permettant d'atteindre ces objectifs ne font l'objet d'aucun projet de loi. Et en la matière, la Loi agriculture et alimentation adoptée à l'Assemblée nationale le 30 mai 2018 apparaît comme une belle occasion manquée.

### Deux sujets à traiter de front

« Les questions d'alimentation et l'agriculture doivent absolument être abordées ensemble et on peut saluer l'initiative des Etats généraux de l'alimentation de 2017 qui allaient dans ce sens », souligne Madeleine Charru,



directrice de l'association Solagro, co-auteure du scénario Afterres2050. En effet, à l'instar du scénario négaWatt pour l'énergie, il convient de partir de la demande et de revisiter nos besoins en terme d'alimentation. La réduction de la surconsommation et du gaspillage alimentaires peuvent permettre de réduire de plus de 20 % les volumes à produire, tandis qu'une diminution de la consommation de viande et de lait au profit de protéines végétales (céréales, légumes

secs) est de nature à vraiment infléchir les importantes émissions de méthane dues aux élevages de ruminants. L'offre pourra alors s'adapter aux volumes, à la nature et surtout à la qualité des produits attendus par les consommateurs.

Les émissions du secteur agricole présentent la spécificité d'être composées pour 40 % de méthane lié aux activités d'élevage et pour 40 % de protoxyde d'azote lié à l'utilisation d'engrais azo-

### LE CHIFFRE

# 20%

**C'est la contribution du monde agricole, directe et indirecte, à la production d'énergies renouvelables en France en 2015.**

A l'occasion du Salon de l'agriculture en février 2018, l'Ademe a publié l'étude *Agriculture et énergies renouvelables - Contributions et opportunités pour les exploitations agricoles*. On y apprend que les exploitations agricoles participent autant à la production d'énergies renouvelables qu'elles ne consomment d'énergie. Cette contribution est essentiellement liée à la production de biomasse pour les biocarburants et au développement de l'éolien sur des terres agricoles. A l'horizon 2030, expliquent les auteurs, leur contribution serait multipliée par deux grâce au développement de la méthanisation, du photovoltaïque et de l'éolien notamment.

Les énergies renouvelables sont aussi une source importante de revenus pour les agriculteurs, pouvant dans certains cas générer jusqu'à 15 000 euros annuels de revenus complémentaires. Sur la base de ces chiffres, Nicolas Hulot, Ministre de la Transition écologique et solidaire, a annoncé que la « la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie doit accélérer et faire en sorte que chaque agriculteur qui le souhaite puisse s'engager pour le solaire, l'éolien, ou le biogaz ».



tés - deux gaz dotés d'un potentiel de réchauffement global bien supérieur à celui du CO<sub>2</sub>. Alors que 28 % de la fertilisation azotée minérale et organique épandue en France constitue un «surplus» en 2010 (selon l'Ademe), il apparaît en effet essentiel d'optimiser les actions de fertilisation et de les réglementer. «Et il en va de même d'un autre secteur clé, celui de l'élevage industriel dont les émissions de méthane ont un impact majeur à court terme sur le réchauffement de l'atmosphère», lançaient d'une seule voix les associations de protection de l'environnement dans une tribune parue dans *Libération* le 22 mai.

### Les atouts de l'agro-écologie

«Finalement, ce débat parlementaire, ignorant certaines conclusions pourtant intéressantes des Etats généraux de l'alimentation, illustre à quel point il est difficile aujourd'hui de soutenir et de massifier les pratiques agro-écologiques», explique à son tour Caroline Faraldo, chargée de projets Agriculture et Alimentation au Réseau Action

pertes liées au retournement des terres et d'accroître le stockage en promouvant des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées. «Ces évolutions pourront se faire grâce à un bon accompagnement technique des agriculteurs, des aides ciblées, et des propositions fortes de la France pour la future Politique agricole commune», précise Caroline Faraldo.

### De la fourche à la fourchette

On parle souvent des légumineuses : elles permettent elles-aussi de réduire de 60 à 70 % les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle d'une culture, en réduisant le recours aux fertilisants azotés. Mais en plus de présenter une solution au réchauffement climatique, elles ont un autre atout de taille : en nous fournissant notre apport quotidien en protéines, elles nous permettent de diminuer notre consommation de viande. Alors que 80 % des surfaces agricoles sont aujourd'hui destinées à l'alimentation animale, on voit bien à quel point ces cultures représentent une des clés pour une transition agricole et alimentaire réussie.

La transition alimentaire, levier d'actions ? Le calcul est vite fait : un faible mangeur de viande (50 g par jour) émet 1,5 fois moins de gaz à effet de serre qu'un gros mangeur de viande (100 g par jour). Un végétarien émet près de deux fois moins. Pour évoluer dans le bon sens, notre régime alimentaire doit ainsi comprendre moins de viande et de produits laitiers, davantage de végétaux, de légumes secs et de fruits secs, mais aussi moins de sucre, de sel et de produits gras pour une meilleure santé.

A défaut, là aussi, d'une loi qui encourage la diminution des menus carnés dans les cantines (voir page 10), il revient aux territoires, et à tous les acteurs de terrain, de passer à l'action pour satisfaire la demande montante de produits sains, de qualité, issus d'une agriculture locale revitalisée et respectant son environnement. Les politiques publiques accompagneront peut-être alors enfin le mouvement, au lieu de s'arc-bouter sur des modèles agricoles qui ont maintenant fait la preuve de leurs limites.

Climat. Celles-ci représentent l'un des leviers pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre : diversifier les cultures et allonger les rotations en introduisant des légumineuses et des cultures intermédiaires, bien gérer les déjections animales permet d'utiliser moins d'engrais azotés de synthèse. Ces pratiques sont également déterminantes pour intensifier le stockage de carbone.

En juin 2014, l'Ademe l'affirmait déjà<sup>1</sup> : les sols stockent, sous forme de matières organiques, deux à trois fois plus de carbone que l'atmosphère. Le document recommandait donc de limiter les



### SCÉNARIO AFTERRRES2050

Le scénario Afterres2050, construit par l'association Solagro, montre le chemin vers un modèle agricole et alimentaire viable et soutenable, quantifié physiquement pour la France, à l'horizon 2050. Réédité en 2016, 97 pages. [www.afterres2050.solagro.org](http://www.afterres2050.solagro.org)



### ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET FERTILISATION AZOTÉE : INITIATIVES COLLECTIVES ET TERRITORIALES

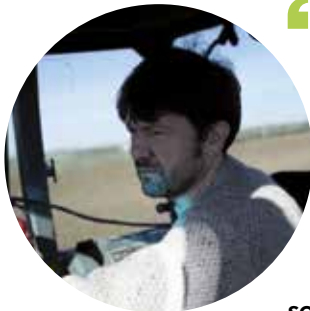
Destinée aux acteurs du terrain, cette publication explicite les liens entre fertilisation azotée et changements climatiques et met en avant des exemples concrets et positifs dans les territoires. Réseau Action Climat – Réseau CIVAM, 48 pages, Février 2018. [www.reseauactionclimat.org](http://www.reseauactionclimat.org)



### VERS UNE ALIMENTATION BAS CARBONE, SAINE ET ABORDABLE

Etude comparative multidimensionnelle de paniers alimentaires durables : impact carbone, qualité nutritionnelle et coûts. WWF - 47 pages, 2017. [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

1. Dans la publication *Carbone organique des sols - L'énergie de l'agro-écologie, une solution pour le climat*



## “ La Commission européenne ne propose pas une reconfiguration du modèle agricole ”

Par Quentin Delachapelle, président du Réseau CIVAM et du Collectif pour une autre PAC

**Symbole de l'action communautaire, la Politique agricole commune (PAC) représente 37 % du budget total de l'Union européenne. Alors que la France en est le premier pays bénéficiaire, une trentaine d'associations se sont réunies au sein d'une plateforme à l'occasion de la réforme post-2020 de cet outil qu'elle souhaite plus juste, plus durable et plus cohérente.**

**L**a PAC est entrain d'être réformée. Où en sont les négociations ?

A cause du Brexit, les négociations pour la nouvelle Politique agricole commune (qui couvrira la période 2021-2027) ont lieu dans un contexte particulier : la Grande-Bretagne a longtemps été un « contributeur net » à cette politique (c'est-à-dire qu'elle en bénéficiait moins qu'elle y contribuait financièrement). Le modèle économique de la PAC est donc aujourd'hui remis en question. L'enjeu financier est important puisque une baisse d'au moins 5 % des enveloppes est à prévoir. De nombreux Etats-membres contestent ce futur budget au cours des débats sur le cadre financier pluriannuel de l'Union européenne.

Autre complexité : le calendrier. Avec les élections européennes prévues en 2019, il paraît difficile de mener à son terme le processus législatif dans un délai si court. Tout risque d'être repoussé à la nouvelle mandature.

**Que pensez-vous des propositions de la Commission européenne pour la PAC 2021-2027 ?**

Bien sûr, il faut de l'argent... mais pour quoi faire ? Nous pensons qu'il faut aujourd'hui modifier le contenu de la PAC pour la remettre au cœur des enjeux actuels. Elle ne doit pas être un outil de soutien à la compétitivité des filières dans un marché mondialisé et dérégulé, mais plutôt accompagner les changements de pratiques des agriculteurs vers un modèle agricole qui impacterait moins notre environnement. Les propositions de la Commission européenne actuelle montrent une prise en compte de l'enjeu climatique. Elles affichent cette volonté mais ses propositions ne nous orientent pas vraiment vers une « reconfiguration » des modèles de culture et de production.

Je suis paysan et depuis six ans, je subis un accident climatique par an sur ma ferme, à plus ou moins grande échelle. Une vraie transition doit s'imposer... Or, on nous propose des nouveautés comme les nouvelles technologies qui nous enfermeront encore un peu plus dans des modèles productivistes. 30 % du budget de la PAC doivent être consacrés à des actions environnementales ou climatiques. Malheureusement, on cherche encore la cohérence de ces actions qui s'apparentent trop souvent à du greenwashing.

**« Je suis paysan et depuis six ans, je subis un accident climatique par an sur ma ferme, à plus ou moins grande échelle. Une vraie transition doit s'imposer... »**

**Que proposez-vous ?**

Un groupe de travail sur le climat a été créé au sein de la Plateforme pour une autre PAC. Ensemble, nous souhaitons construire une approche globale qui prendrait en compte le climat comme un enjeu parmi d'autres. Alors que la Commission européenne se focalise sur le système assurantiel privé qui dédommage les agriculteurs en cas de catastrophes naturelles et coûte énormément d'argent, nous souhaitons qu'elle investisse plus dans la prévention ! Elle pourrait par exemple proposer de rémunérer les services environnementaux, comme l'agroforesterie, l'agriculture biologique, la protection de la biodiversité. C'est l'une des mesures que nous soutenons.

**Avez-vous tout de même l'impression que les pratiques évoluent dans le bon sens sur le terrain ?**

Les pouvoirs publics en France sont aujourd'hui à l'écoute de nos propositions. Mais dans les faits, nous dépensons encore trop d'argent à financer les grandes fermes intensives. Même si le constat semble partagé, par exemple sur les dégâts engendrés par le réchauffement climatique dans nos exploitations, au moment de prendre des décisions et d'adopter de nouvelles réglementations, le poids des lobbies fait pencher la balance du mauvais côté. On nous dit que notre activité économique baissera, qu'on licenciera des personnes, mais ces modèles productivistes ne subsistent que grâce à la PAC...

Heureusement, on voit les acteurs des territoires agir : au sein des CIVAM (Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), nous tentons d'accompagner notre réseau, de renforcer les expériences de nos membres, de faciliter la diffusion des mesures agro-environnementales. Ensemble, nous avons plus de poids et d'impacts que tout seul sur le terrain.



**Voir les 12 priorités pour une Politique agricole et alimentaire commune dès 2021, par le collectif Pour une autre PAC**  
**Pour en savoir plus :**  
[www.pouruneautrepac.eu](http://www.pouruneautrepac.eu)



## Dans la Loire, une unité de méthanisation portée par des agriculteurs

Par Claire Baudiffier, journaliste

**Douze agriculteurs se sont rassemblés pour créer Methamoly, un projet de méthanisation collective. Dès la fin de l'année, elle transformera à la fois les matières organiques de leur ferme, mais aussi des bio-déchets locaux en biogaz.**

Il y a une petite dizaine d'années, en 2009, l'idée commence à faire son chemin sur le territoire des Monts du Lyonnais. Etudes d'opportunités, voyage à l'étranger (en Suisse notamment), les élus s'intéressent de près à la méthanisation. « Suite à la réalisation d'une étude exploratoire par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (Simoly) sur la méthanisation rurale, des élus se sont dits qu'il était possible d'agir. Ils ont alors beaucoup communiqué auprès des agriculteurs, se souvient Aloïs Klein, lui-même éleveur de bovins. En 2012, avec onze autres collègues, nous avons réfléchi à la possibilité de construire un projet ensemble. »

### Matières organiques et bio-déchets

De fil en aiguille, ce dernier se dessine : une unité de méthanisation de 6000 MWh/an à Saint-Denis-sur-Coise (Loire), qui traitera plus de 16 000 tonnes de matières par an et alimentera 1200 foyers. Cette installation recueillera à la fois des matières organiques provenant des fermes (effluents d'élevage, lisier, fumier), pour deux tiers, mais aussi des bio-déchets émanant du territoire, pour le tiers restant (reste des cantines scolaires, d'usines agroalimentaires, déchets verts...).

« L'ambition était de construire un projet de territoire. Nous avons notamment travaillé sur ses dimensions économiques afin d'impliquer les entreprises locales dans la construction », détaille l'agriculteur. Dans cette zone montagneuse très peuplée, prise en étau entre Lyon et Saint-Etienne, le groupe fondateur du projet a aussi beaucoup communiqué auprès des habitants. « De nombreuses réunions ont été organisées car nous souhaitions vraiment prendre le temps d'expliquer notre projet en toute transparence. Il n'y a d'ailleurs pas eu d'opposition majeure. »

### Garder les motivations intactes

Très vite, les douze paysans se sont aussi



rendu compte qu'ils manquaient de compétences et ont choisi de s'entourer du Syndicat intercommunal des Monts du Lyonnais et d'Energie partagée qui accompagne citoyens et institutions dans l'installation de leur production d'énergie renouvelable citoyenne. « Ce projet est complexe et exemplaire, se souvient Suzanne Renard, chargée de projets méthanisation pour cette association qui est également un outil d'investissement citoyen. Nous sommes intervenus en phase de développement pour contribuer à financer les études et les demandes d'autorisation. Et nous avons maintenu notre soutien sur la phase d'investissement. » Energie Partagée investit ainsi au capital de ce projet de 6,5 millions d'euros à hauteur de 200 000 euros, aux côtés des agriculteurs (réunis dans la SAS Agri EnR), de la SEM (société d'économie mixte) Soleil et du Fonds OSER pour lui assurer un ancrage citoyen et local.

« Investisseurs, agriculteurs... le fait d'animer un collectif avec des profils très divers prend beaucoup de temps, il faut entretenir l'esprit de groupe, garder les motivations intactes puisqu'un projet de ce type s'étale dans la durée », poursuit Aloïs Klein, qui a consacré chaque semaine entre un jour et demi et deux jours (rémunérés) pour le projet. Methamoly devrait être en

fonctionnement fin 2018, avec un début d'injection du bio-méthane sur le réseau en mars 2019.

### LE CHIFFRE

# 405

**C'est le nombre d'installations de méthanisation existantes en France actuellement (dont 230 à la ferme)**

La Loi de transition énergétique fixe un objectif de 10 % de gaz d'origine renouvelable en 2030. Avec 80 installations supplémentaires en 2017, la filière se développe rapidement. Pour accélérer les projets et professionnaliser la filière, le gouvernement a proposé en 2018 de simplifier les démarches administratives. Un fond de prêts de 100 millions d'euros créé avec BPI France a également été annoncé. Un potentiel important également souligné par le scénario négaWatt et une étude de l'Ademe parue fin janvier 2018 sur la faisabilité d'un « mix gazier 100 % gaz renouvelable en 2050 ».



LE POINT DE VUE DE CAMILLE DORIOZ,  
CHARGÉ DE MISSION AGRICULTURE À FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT (FNE)

## « Conditionner la méthanisation à l'agro-écologie »

« La méthanisation intéresse de plus en plus le gouvernement dans le cadre de son « plan de libération des énergies renouvelables », tout autant que les agriculteurs qui y voient une source de rémunération complémentaire. Pour France Nature Environnement, ce développement du biogaz en France doit se faire sous conditions. Car deux modèles de méthanisation s'opposent aujourd'hui : une méthanisation industrielle aux investissements massifs qui justifie une consommation d'énergie tout azimut et des pratiques agricoles intensives, et une méthanisation qui s'inscrit dans une vraie réflexion agro-écologique sur le terrain avec comme prérequis la diminution de notre empreinte énergétique et donc de nos déchets ou de l'usage de fertilisants.

Il serait un choix stratégique désastreux de reproduire le modèle allemand qui a pourtant longtemps été cité en exemple. En 2015, entre un quart et un tiers des surfaces de maïs cultivées en Allemagne étaient dévolues à la production d'énergie... Ces cultures dédiées « énergétiques » sont insensées car elle participe à un changement d'affectation des sols direct ou indirect. Or, la production agricole dédiée à l'alimentation doit rester la priorité. Il faut en parallèle faire évoluer nos pratiques

agricoles, par exemple en ce qui concerne l'élevage, en encourageant le pâturage en extérieur des animaux, ou en établissant des plans d'épandage stricte qui respectent la composition du digestat, prennent en compte le type de sols et empêchent la pollution des eaux.

On parle beaucoup du stockage de carbone pour lutter contre le réchauffement climatique : il est tout à fait possible d'introduire des cultures intermédiaires, comme la moutarde qui stocke le carbone, et de les valoriser d'un point de vue énergétique. Ces cultures peuvent par la même occasion alimenter un digesteur, à condition de ne pas utiliser de pesticides ! Les bonnes pratiques sont nombreuses partout en France : dans les territoires, les projets les plus porteurs sont ceux qui font la part belle aux acteurs du territoire qui vont dans une démarche de concertation pour faire les meilleurs choix environnementaux et énergétiques. »

**En savoir plus - FNE travaille depuis 2014 (avec le soutien de l'Ademe et de GRDF) à la conception de Méthascope, un outil d'aide au positionnement sur les projets de méthanisation : [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr)**



LE POINT DE VUE DE SUZANNE RENARD,  
CHARGÉE DE PROJETS MÉTHANISATION À ENERGIE PARTAGÉE

## « Tout l'enjeu est de pouvoir concilier l'activité agricole avec une activité secondaire »

« Des projets de territoire où habitants, collectivités et agriculteurs portent conjointement le développement local d'une production d'énergie renouvelable ont vu le jour ces dernières années. C'est la démonstration qu'il existe des convergences dans les valeurs et les intérêts pour les territoires de ces différents acteurs. Cela soulève aussi plusieurs questions notamment autour de la maîtrise collective lorsque les projets sont intégrés aux fermes comme dans le biogaz, ou encore le partage de la valeur générée.

Les agriculteurs et les éleveurs arrivent aujourd'hui à un tournant où ils doivent prouver leur pérennité économique et environnementale. Or, leur métier les place au premier plan pour le développement des énergies renouvelables. Ils ont de vraies compétences entrepreneuriales et une excellente connaissance du terrain. Ils disposent également d'un patrimoine immédiatement mobilisable : toitures des bâtiments,

déchets méthanogènes ou surfaces pour l'éolien. Par ailleurs, leurs structures et institutions offrent un solide savoir-faire collectif et des habitudes de coopération.

Pour autant, ils ont leurs exploitations à pérenniser. Tout l'enjeu est de pouvoir concilier l'activité agricole avec une activité secondaire. C'est en ce sens que la participation des citoyens et des collectivités locales est importante : elle permet de partager le temps passé et les investissements pour un objectif d'intérêt général. Energie Partagée et les réseaux locaux d'énergie citoyennes défrichent ce sujet progressivement. Les perspectives sont fortes. Elles ne pourront être réelles que si les réseaux agricoles s'emparent de ce domaine en lien avec les acteurs de l'énergie citoyenne déjà bien installés. Pour en savoir plus, une carte recense les projets renouvelables citoyens. »

**En savoir plus : [www.wiki.energie-partagee.org](http://www.wiki.energie-partagee.org)**





## «Valoriser l'arbre à la ferme pour être plus autonome dans son système agricole et à l'échelle de son territoire»

Par Jacques Bernard, Chargé d'étude, Association d'initiatives locales pour l'énergie et l'environnement (Aile)

**Adhérent du CLER – Réseau pour la transition énergétique depuis 2012, l'association Aile est spécialiste de la valorisation énergétique et environnementale de la biomasse, matière organique issue des êtres vivants et de leur décomposition (bois, effluents, résidus végétaux...) Elle intervient aussi bien au sein d'une exploitation agricole ou d'une collectivité qu'à l'échelle régionale. Zoom.**



des énergies fossiles, le principal facteur déclenchant concerne l'évolution structurelle de l'exploitation agricole : agrandissement, regroupement et plus largement toute forme d'évolution du système dans une recherche d'autonomie (aliment, fertilisant, énergie) de l'exploitation, et plus largement à l'échelle du territoire.

### Comment impliquez-vous les agriculteurs dans votre démarche ?

De différentes façons : Aile accompagne les agriculteurs dans l'installation de chaudière bois et les aide à développer des réseaux de chaleur à la ferme. Nous animons également des formations auprès des agriculteurs qui sont déjà équipés, en lien notamment avec les installateurs d'une marque de chaudière et si possible localement à l'échelle d'un territoire. Nous souhaitons ainsi favoriser l'inter-connaissance et initier une filière locale de production de bois déchiqueté à destination des chaufferies bois des collectivités et des industriels. L'objectif est donc également d'accompagner l'émergence de structures constituées de collectifs d'agriculteurs pour commercialiser du bois énergie. Pour cela, nous co-animons avec la fédération régionale Cuma Ouest les filières locales de l'Ouest pour accompagner la montée en compétences de la filière.

En parallèle, nous coordonnons le Réseau rural agroforestier français en Bretagne. Il sert là aussi à orienter les agriculteurs bretons ayant installé une chaudière à bois déchiqueté vers les structures de conseil adaptées : plans de gestions du bocage sur les plantations existantes, plantations nouvelles ou intra-parcellaires (taillis courte ou très courte rotation, agroforesterie, bandes boisées) et formations sur la taille des arbres existants.

### Quand votre association a-t-elle été fondée et pourquoi ?

Aile est spécialisée dans la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables en milieu agricole et rural. L'association a vu le jour en 1995 à l'initiative du réseau des Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma) de l'Ouest et de l'ADEME Bretagne. Notre première activité, « le banc d'essai », a été mis en place dès l'origine pour mesurer la puissance et la consommation des tracteurs équipés d'une prise de force et ainsi favoriser la sensibilisation de la profession agricole aux économies de carburant. Ensuite, nous avons développé une activité de prospective et de vulgarisation de l'information sur la valorisation énergétique et environnementale de la biomasse, l'objectif étant d'inciter à re-considérer la biomasse pour produire une énergie locale renouvelable en substitution des énergies fossiles classiquement utilisées (fuel, gaz, électricité...).

Aile agit en traduisant des problématiques de territoire ou institutionnelles, ou issues de groupe d'acteurs locaux, et sous différentes formes : des programmes expé-

riementaux de recherche et développement dont l'objet est d'acquiescer des références d'applicabilité et de mise en œuvre de techniques innovantes, ou encore l'animation de filière régionale et de relais locaux pour assurer la mise en œuvre et le déploiement des pratiques et leur intégration dans les territoires. L'animation du Plan Bois Energie Bretagne permet d'associer et de porter d'une même voix les valeurs de l'Ademe, du Conseil régional de Bretagne et des Départements du Finistère et d'Ille-et-Vilaine en matière d'énergie renouvelable et de transition énergétique de la profession agricole, d'autant plus que cette dernière intègre des enjeux environnementaux (qualité de l'eau et de l'air, trame verte et bleue, biodiversité...).

### Quels sont les potentiels de la filière bois agricole pour la transition énergétique sur votre territoire ?

En Bretagne, moins de 5 % des éleveurs hors-sol sont équipés d'une chaudière bois déchiqueté ce qui laisse entrevoir un fort développement potentiel à court terme. Hors-mi la hausse du prix



### Quels obstacles les agriculteurs rencontrent-ils au quotidien dans l'acquisition et le déploiement de nouvelles pratiques ?

Les élevages laitiers qui ont le moins de besoins de chaleur sont aussi ceux qui ont le plus de ressources, notamment bocagère. A contrario, les besoins de chaleur des élevages hors sol (porc, volaille, veau de boucherie) sont très importants et permettent de rentabiliser les projets bois énergie rapidement mais ces éleveurs ont rarement la ressource ou le temps de l'entretenir. Ils font donc appel à des fournisseurs extérieurs bien

répartis en Bretagne. Nous cherchons des solutions pour répondre au mieux aux besoins des uns et des autres. Par exemple, nous faisons la promotion de la pratique du séchage qui est une opportunité pour augmenter les besoins de chaleur en polyculture élevage et ainsi mieux rentabiliser la chaudière bois.

Les agriculteurs doivent également faire davantage de maintenance sur leur chaudière bois quand ils en sont équipés. Mais certains outils comme un meilleur pilotage de l'installation via la pose de compteurs calorifiques lors du passage

au bois, peuvent les aider. En outre, de nombreux conseillers et interlocuteurs qui gravitent autour de l'exploitation sont disponibles : des installateurs présents en Bretagne et des relais locaux compétents qui apparaissent dans certains territoires (à l'échelle du pays, d'une communauté de communes ou d'une agglomération). Animer tous ces chaînons est essentiel pour constituer une culture du bois énergie et une filière dans la région.



## Transition alimentaire et agricole : le pouvoir des légumineuses

Par Claire Baudiffier, journaliste

**Autrefois très consommés, les lentilles, pois chiche et haricots secs ont peu à peu disparu de nos assiettes et de nos champs. Et pourtant, les légumes secs présentent de nombreux intérêts pour notre équilibre alimentaire et notre environnement. Certains agriculteurs l'ont bien compris et s'y (re)mettent.**

**C**oco de Paimpol, lentilles vertes du Puy, mogettes de Vendée... En France, les variétés de légumineuses sont nombreuses. Elles ont d'ailleurs longtemps été à la base de notre alimentation. Les fèves seraient consommées depuis le Néolithique tandis que pendant l'Antiquité, Grecs, Egyptiens et Romains se délectaient de soupes de lentilles. La consommation de celles qu'on surnommait « viande du pauvre » pour leur richesse en protéines n'a cessé de diminuer depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. Ainsi, selon l'Agreste (outil de statistiques agricoles du Ministère de l'Agriculture), elle est passée de 7,2 kilos par personne et par an en 1920 à 1,7 kilo ces dernières années (en majorité lentilles et haricots). Jugées trop longues à préparer et parfois difficiles à digérer, on leur a préféré les céréales (riz et pâtes) et la viande.

Pourtant, depuis peu, les légumes secs semblent retrouver les faveurs des consommateurs – végétariens et végans notamment, mais pas seulement – et des agriculteurs.

« Elles sont bonnes pour la santé, améliorent les moyens d'existence des agriculteurs et sont bénéfiques pour l'environnement », soulignait la FAO, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et

l'agriculture, en 2016, « année internationale des légumineuses ». D'après une étude néerlandaise, leur production, au niveau mondial, a augmenté en 2017, s'établissant à 80 millions de tonnes, c'est-à-dire le double d'il y a trente ans. Et cette hausse devrait se poursuivre en 2018.

### La filière se redynamise

En France, en 1960, 161 000 hectares étaient consacrés à la culture de légumineuses, principalement destinées à l'alimentation humaine. En 2014, ce chiffre était tombé à 36 000 hectares, lit-on dans un rapport des associations Solagro et Réseau action climat (RAC). Mais depuis quelques années, la filière se redynamise. Ainsi, selon l'Association nationale interprofessionnelle des légumes secs, les surfaces cultivées en lentilles sont passées de 5000 hectares en 1995 à 17 160 hectares en 2015. L'objectif est d'atteindre 20 000 hectares en 2018.

Un peu partout en France, des agriculteurs se tournent – ou retournent – vers ces cultures. C'est le cas de Qualisol, coopérative installée dans le Sud-Ouest. A la fin des années 2000, les adhérents en bio (ils ne le sont pas tous) qui produisent céréales et/ou légumes secs font face à une crise. « Avec peu d'acheteurs et des

prix très bas : c'était le découragement. Il était alors extrêmement difficile de lutter face à la lentille d'importation, de Turquie et du Canada », se souvient Alain Larribeau, directeur de l'activité agriculture biologique chez Qualisol. La coopérative, avec ses agriculteurs, calcule alors un « prix d'intérêt » pour vendre lentilles et pois chiche, « un prix qui leur permettait d'en vivre tout simplement » et crée en 2008 sa propre marque, Monbio, après avoir investi dans des appareils de triage et de conditionnement. « Au début, certains potentiels acheteurs ont bondi en voyant le prix mais on a finalement vite été référencés par Biocoop et Ethiquable. Les consommateurs bio étaient prêts à dépenser un peu plus pour des produits d'origine française. » Des adhérents en agriculture conventionnelle se sont aussi lancés, depuis 2016, dans la culture des légumineuses. L'objectif ? « Parvenir à 20 % de "surface agricole utile" dans ces cultures sur chaque exploitation. » En 2016, bio et non bio confondus, Qualisol cultivait 1518 hectares de légumineuses. En 2017, ce chiffre a plus que doublé pour atteindre 3600 hectares.

### Intérêt agronomique

Les légumineuses ont par ailleurs un intérêt agronomique indéniable. « Ce



sont des plantes très économes en eau, explique François Peloquin, du groupeement charentais La Ferme de Chassagne, qui produit et vend des légumes secs en circuit court depuis le milieu des années 1990. Elles ont aussi la capacité de fixer l'azote et le restituent ensuite dans le sol, ce qui nourrit les cultures qui vont suivre en réduisant la quantité d'engrais azotés.» «Les cultures de légumineuses permettent, en baissant l'apport en fertilisants, de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. Quand on sait que l'agriculture en France contribue à 20 % de ces émissions, dont 48 % sous forme de protoxyde d'azote, ce n'est pas négligeable», renchérit Caroline Faraldo, responsable agriculture et alimentation au RAC, qui milite en ce moment auprès des institutions pour le (re)développement de la filière.

Lentilles, haricots, fèves... sont aussi de formidables sources de protéines végétales. «La répartition actuelle des protéines consommées est de deux tiers animales, un tiers végétales, alors que la recommandation maximale est de ne pas dépasser 50 % de protéines animales», précise le rapport Solagro/RAC. Une réintroduction des légumes secs – associés dans l'assiette aux céréales pour obtenir tous les acides aminés indispensables à notre équilibre alimentaire – paraît donc plus que d'actualité.

### Un repas à part entière

La grande distribution ne s'y est d'ailleurs pas trompée et on trouve dans les rayons



de plus en plus de produits préparés («steaks», «saucisses») à base de soja, lentilles... «Notre travail consiste à pousser les acteurs vers la consommation de légumes secs peu transformés, locaux et à sensibiliser au fait qu'ils ne sont pas seulement un accompagnement de la viande mais peuvent constituer un repas à part entière», poursuit Caroline Faraldo.

Le nouveau Programme national nutrition santé (PNNS), qui devrait sortir sous peu, pourrait faire une place nouvelle aux légumineuses s'il suit l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire alimentaire (Anses), qui recommande une consommation renforcée et régulière de ces dernières, en indiquant qu'elles peuvent être des substituts aux viandes et volailles. Une recommanda-

tion qui n'a pas été suivie par les députés de l'Assemblée nationale : le 30 mai 2018, lors du vote en première lecture de la Loi agriculture et alimentation, ils ont rejeté l'introduction de repas hebdomadaires végétariens dans les cantines, alors même qu'un sondage BVA indiquait en avril que 59 % des Français y étaient favorables.

«Nous avons simplement obtenu que les gestionnaires d'organismes de restauration collective publique servant plus de 200 couverts par jour présentent un plan pluriannuel de diversification des protéines incluant des alternatives à base de protéines végétales dans leurs repas», précise Caroline Faraldo. Une toute petite avancée au regard de cet enjeu climatique et sanitaire.

## Un territoire mobilisé autour de son «projet alimentaire territorial» en Auvergne

Par Claire Baudiffier, journaliste

**Le Grand Clermont et le Parc naturel régional du Livradois Forez se sont associés pour écrire, avec tous les acteurs locaux, le scénario agricole et alimentaire de leur territoire d'ici 2050. Avec comme mot d'ordre : relocaliser l'alimentation.**

**P**renez une agglomération de 420 000 habitants côtoyant un territoire rural où se développe l'élevage, la production de fromage et de viande, et une plaine, terre de céréales.

Comment évaluer les besoins alimentaires de ces habitants et les potentiels de la production agricole locale ? Et surtout, comment obtenir un meilleur taux d'auto-provisionnement ? Dans le

cadre de leur Projet alimentaire territorial (PAT), le Grand Clermont et le Parc naturel régional (PNR) Livradois-Forez, en Auvergne, ont entrepris de répondre à ces questions. «L'objectif était de lier



### Le climat dans nos assiettes

Ce concours culinaire et convivial regroupe des particuliers et des professionnels de la restauration, afin de cuisiner un repas gastronomique avec des produits locaux. L'objectif : avoir un repas digne des plus grands chefs avec un impact carbone le plus faible possible ! Pour en savoir plus sur ce sujet, regardez l'émission Les Clés de la rénovation consacrée à l'alimentation durable diffusée en avril 2018 : [www.clesrenov.org](http://www.clesrenov.org)

le bassin de consommation au bassin de production», résume Jérôme Prouhèze, directeur adjoint du développement au sein du Grand Clermont.

#### Afterres2050

Lauréats de l'appel à projets du Programme national pour l'alimentation en 2016 (créé pour encourager les initiatives des collectivités relatives aux enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux de l'alimentation), les deux structures ont débuté leurs travaux à partir de 2017, accompagnées par l'association

Solagro, sur la base du scénario de transition agricole, alimentaire et climatique que cette dernière a conçu : Afterres2050 (voir page 5). «Ce scénario nous a permis de choisir une approche prospective et d'analyser les impacts de nos actions ou au contraire de notre inaction», détaille Etienne Clair, responsable du pôle développement économique au PNR.

Après ce diagnostic du territoire et un travail documentaire, toutes les parties prenantes – agriculteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs – se sont

assis autour d'une table à l'occasion de plusieurs ateliers afin d'aborder des thèmes «de la production à l'assiette», tels que le foncier et l'occupation des sols, la restauration collective... Au total, 110 structures ont participé aux débats et 250 personnes ont été mobilisées. «Il a été un peu complexe de faire venir la grande distribution par exemple, mais nous y sommes parvenus», se souvient Jérôme Prouhèze qui se réjouit notamment de la présence de la coopérative Limagrains à ces échanges, en tant qu'un interlocuteur incontournable.

#### Des objectifs à mettre en oeuvre

Le PNR et le Grand Clermont livreront mi-2018 les objectifs de leur PAT. Parmi eux : une autonomie alimentaire de 50 % sur les fruits et légumes qui devrait nécessiter de transformer «4000 hectares de terres vers le maraîchage» selon Etienne Clair, et le principe selon lequel le local doit bénéficier à tous. Dans cette optique, une plateforme de distribution mettant en relation producteurs et distributeurs (grandes surfaces et commerces de proximité) devrait être créée pour faciliter l'accès aux produits locaux.

Au final, cette première étape «prospective» a coûté 90 000 euros, incluant notamment les prestations du bureau d'études pour l'élaboration et l'animation du PAT ; le PNR et le Grand Clermont ayant été encouragés grâce à diverses aides financières notamment celle de l'Ademe. Désormais, il faut trouver les moyens de mettre en oeuvre ces objectifs : une nouvelle phase qui se déroulera sur deux ans et nécessitera notamment l'embauche d'une animatrice dès septembre, pour un budget de 80 000 euros.

### Des PAT en pleine évolution

Dans une vaste étude parue en avril 2018, l'Ademe a analysé les effets sociaux et économiques d'une évolution du système alimentaire vers des pratiques et des approvisionnements plus durables. Parmi eux, les Projets alimentaires territoriaux (PAT) dont la dynamique est en pleine croissance. Le Ministère de l'agriculture en dénombre déjà une centaine et a pour objectif la création et la mise en oeuvre de 500 PAT d'ici 2020. Parmi les points de blocage soulevés par les auteurs : «le code des marchés publics et les règles de concurrence à faire évoluer pour favoriser l'approvisionnement local des restaurants collectifs dans le cadre de la commande publique», expliquent les collectivités interrogées qui expriment également «le besoin de soutien, de moyens financiers, d'ingénierie et de mise en réseau et d'animation nationale au-delà de la multitude des appels à projets.»

**Aller plus loin : Analyse des effets économiques et sociaux d'une alimentation plus durable  
Ademe - Avril 2018 - [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)**

# Feuille de route sur l'économie circulaire : des avancées mais de sérieux doutes pour les territoires

Par Amorce, association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs, gestion locale de l'énergie

**Après plusieurs mois de discussions, le gouvernement a présenté le 24 avril ses 50 propositions en faveur de l'économie circulaire. Plusieurs d'entre elles correspondent aux revendications portées par l'association Amorce. Mais la nouvelle trajectoire de la Taxe sur l'élimination des déchets, présentée lors de la Conférence nationale des Territoires du 17 mai, est venue bouleverser l'équilibre de cette feuille de route.**

Parmi les avancées de cette feuille de route, on peut noter les propositions visant à développer l'économie circulaire en jouant sur l'amont, c'est à dire la conception des produits. C'est un enjeu fondamental pour Amorce. En effet, les politiques nationales d'économie circulaire se sont trop souvent centrées uniquement sur la gestion des déchets, alors que la question est beaucoup plus large. Le gouvernement propose notamment d'agir sur l'incorporation de matières recyclées dans les produits. Toutefois, il a pour l'instant fait le choix de s'appuyer sur des accords volontaires plutôt que sur des mesures contraignantes, ce qui laisse des doutes sur la portée réelle de la mesure.

## Prime au cancre

Amorce regrette également qu'une de ses propositions majeures n'ait pas été retenue : la création d'un signal prix sur les produits non recyclables. Environ 1/3 des déchets des français est constitué de produits qui n'ont pas de filière de recyclage (textiles sanitaires, ustensiles de cuisine...). Ces produits sont encore dans l'économie linéaire et leurs producteurs ne contribuent pas à la gestion des déchets. A l'inverse, les producteurs de biens couverts par une filière de recyclage, qui font l'objet de la responsabilité élargie des producteurs (REP), paient une éco-contribution. Cette mesure aurait donc mis fin à cette prime au cancre et aurait contribué à favoriser les produits recyclables.

Par ailleurs, le gouvernement annonce trois nouvelles filières REP sur les jouets, les articles de sport et loisir, ainsi que les articles de bricolages et jardinages. C'est une très bonne mesure qui fera entrer de nouveaux produits dans l'économie circulaire. Autre avancée proposée par Amorce : les sanctions pour les éco-organismes, les structures qui représentent les metteurs sur le marché des produits sous REP, s'ils n'atteignent pas leurs objectifs de recyclage. C'est une mesure importante car ces objectifs sont pour l'instant indicatifs et donc rarement atteints.

## Des collectivités pénalisées

C'est sur les mesures financières que le bât blesse. En effet, le gouvernement prévoit d'augmenter très significativement la taxe sur l'élimination des déchets (TGAP), qui est notamment payée par les collectivités lorsqu'elles doivent envoyer en stockage ou en traitement thermiques des déchets résiduels. Avec cette augmentation, les recettes de cette taxe passeraient d'environ 450 millions d'euros aujourd'hui à un niveau compris entre 800 millions et 1,4 milliard d'euros en 2025, en fonction de la manière dont nous parviendrons à réduire les déchets résiduels. Cette



augmentation mettrait le signal fiscal au mauvais endroit en pénalisant les collectivités, alors que ce n'est pas elles qui conçoivent les produits qui génèrent des déchets non recyclables. Cette augmentation se répercutera sur le coût du service public de gestion des déchets, donc sur le contribuable local, alors que ce service coûte déjà 120 euros par habitant, dont 25 % de taxes nationales. Les recettes de la fiscalité sont par ailleurs reversées aux budgets de l'Etat, et ne contribuent pas à financer le développement de l'économie circulaire. Il y a pourtant un besoin de financement important, notamment pour encourager le développement du tri à la source des bio-déchets. La diminution de la TVA sur les activités liées à l'économie circulaire proposée en contrepartie par le gouvernement est loin de compenser cette hausse de la TGAP, les collectivités seront donc largement perdantes.

## Douche froide

Enfin, alors que le calendrier et les modalités des mesures présentées plus haut visant à réduire les déchets résiduels sont encore inconnus, le calendrier d'augmentation de la TGAP a lui été présenté dans le cadre de la Conférence nationale des territoires. On a donc du concret d'un côté, et des mesures dont on ne peut pas encore évaluer l'effet de l'autre. La présentation de ces mesures fiscales a donc été une douche froide pour les collectivités. Les discussions se poursuivent toutefois pour trouver des solutions afin d'éviter que cette feuille de route débouche finalement sur une simple augmentation des impôts locaux, qui serait difficile à comprendre pour les citoyens qui verront leur taxe sur les ordures ménagères augmenter alors qu'on leur demande des efforts pour trier et réduire leurs déchets.

En savoir plus : [www.amorce.asso.fr](http://www.amorce.asso.fr)



## FacETe, un outil pour calculer la facture énergétique du territoire

Le modèle énergétique actuel, fondé sur les fossiles et le nucléaire, combien ça coûte au territoire ? Au contraire, la transition énergétique locale, combien ça peut lui rapporter ? C'est pour répondre à ces questions que les cabinets de conseil Auxilia et Transitions ont développé, en lien avec plusieurs Territoires à énergie positive, FacETe, un outil permettant de calculer la facture énergétique du territoire, soit la balance économique associée aux flux énergétiques entrants et sortants. « Accessible gratuitement en ligne, l'outil est très simple d'utilisation. Il suffit en effet de rentrer les données du territoire en matière de consommations énergétiques par secteurs et par sources, et la production d'énergies renouvelables », explique Baptiste Arnaud, chef de projet chez Transitions.

L'outil calcule alors le coût total de l'énergie consommée et importée par l'ensemble des acteurs d'un territoire, ainsi que la valeur générée par la production locale d'énergies renouvelables. Il présente sous forme de graphes la facture énergétique brute, nette et par habitant du territoire. « Les résultats obtenus avec l'outil mettent en évidence le poids économique de l'énergie et le potentiel levier de relocalisation de richesses que représentent les démarches de transition énergétique territoriale », témoigne Ziad Farhat du cabinet Auxilia. Réussir à réconcilier économie et énergie est un argument décisif : « Quand on sort des chiffres en dizaines ou centaines de millions d'euros, cela suscite nécessairement l'intérêt des décideurs locaux ! », complète Bruno Rebelle, directeur de Transitions.

FacETe pourra faire l'objet de développements et d'optimisations à l'avenir. Pour cela, Auxilia et Transitions sont preneurs de



tout retour d'expérience. « Nous avons souhaité mettre cet outil à disposition de la communauté d'usagers engagée en faveur de la transition énergétique, notamment les acteurs fédérés autour du CLER et du réseau TEPOS. Ainsi, tout un chacun peut l'utiliser librement, mais aussi prendre l'initiative de proposer des améliorations », précise Ziad Farhat. Dans une même volonté de coopération, les équipes d'Auxilia et de Transitions se sont rapprochées du CLER qui exploite la méthode Destination TEPOS en partenariat avec Solagro et l'Institut négaWatt. Ces derniers ont ainsi pu intégrer un module de facture énergétique inspiré des travaux des premiers à leur outil. En conséquence, les utilisateurs de Destination TEPOS peuvent désormais chiffrer les résultats de leurs choix énergétiques, déterminés dans le cadre d'un atelier de concertation, sur l'économie de la transition énergétique territoriale.

En savoir plus : [www.outil-facete.fr](http://www.outil-facete.fr)

## BREVES

### Le club des 20 de la transition territoriale ?

Depuis fin avril, huit contrats de transition écologique sont désormais confirmés entre des territoires et l'Etat pour mener à bien des projets locaux à l'aide d'un financement « sur-mesure ». En tout ce sont vingt CTE qui devront être négociés et signés en 2018 pour « engager la mutation des territoires autour de projets durables et concrets ». Et la massification dans tout ça ? Pour le CLER - Réseau pour la transition énergétique, des ressources pérennes (de type dotation climat - énergie) doivent être mises à disposition des territoires pour sortir du « stop and go » et leur permettre de s'engager dans la durée avec une vision claire des moyens dont ils peuvent disposer. Ces contrats de transition écologique (CTE) devraient ainsi pouvoir à terme concerner la totalité des territoires.

### L'île de Sein saisit la Commission européenne contre le monopole d'EDF

La société locale d'énergie Ile de Sein énergies (IDSE) a déposé une plainte auprès de la Commission européenne, le 16 mars 2018, contre le syndicat départemental d'énergie du Finistère (SDEF). Ces citoyens portent un projet de transition énergétique 100 % énergies renouvelables, et s'opposent ainsi au monopole d'EDF sur la concession de leur réseau électrique. Ainsi ils entendent « aller jusqu'au bout pour faire respecter la loi en toute indépendance. »

En savoir plus : [www.idsenergies.fr](http://www.idsenergies.fr)

## ENERGIE RENOUVELABLE

## Un plan solaire qui plombe les ambitions des territoires

Plus de 300 acteurs de terrain (élu.e.s, associations et entreprises) ont demandé le 6 juin 2018 à l'Etat, dans une tribune parue dans le journal *Le monde*, des mesures structurantes pour massifier l'énergie solaire : une régionalisation des tarifs d'achat et des procédures d'appels d'offres, ainsi que le relèvement du seuil de ces derniers à 500 kWc (contre 100 actuellement pour le photovoltaïque) qui éviterait aux projets de taille moyenne des procédures trop lourdes.

Pourtant, le plan solaire du gouvernement présenté jeudi 28 juin 2018, par Sébastien Lecornu, secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire, ne prévoit pas de lever ces barrières à un développement harmonieux des projets photovoltaïques de toutes les gammes de puissance partout en France. Il laisse ainsi de côté les acteurs des territoires que sont les collectivités, les PME et les collectifs citoyens.

«*Le photovoltaïque ne peut être cantonné aux toits des supermarchés ou aux terrains militaires, estime Marc Jedliczka, vice-président du CLER - Réseau pour la transition énergétique et Directeur de l'association Hespul. Les porteurs de projets du Nord de la France doivent être en mesure de décrocher les appels d'offres actuellement accordés quasi-exclusivement aux Régions les plus au Sud. Seul un système de modulation régionale peut rééquilibrer cette discrimination territoriale, comme de nombreux élu.e.s de métropoles, villes et régions l'ont bien compris.*»

## Huit partenaires lancent l'association France Gaz Renouvelables

Leur objectif est de «promouvoir la place des gaz verts dans le mix énergétique français». Au sein de France Gaz Renouvelables, ces structures (AAMF, APCA, ATEE Club Biogaz, FNCCR, FNSEA, France Biométhane, GRDF et GRTGaz) entendent ainsi fédérer les différentes initiatives liées au développement des gaz renouvelables et incarner une instance d'échange entre l'agriculture, l'énergie et les territoires au cœur de la transition énergétique.

## TRANSITION

## PPE : le gouvernement ne doit pas rester sourd aux demandes des citoyens

Le gouvernement doit publier dans quelques mois son programme d'actions sur la période 2019-2028 pour atteindre les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Cette programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) a fait l'objet d'un débat public du 19 mars au 30 juin 2018 sur l'ensemble du territoire. Près de 100 débats ont eu lieu mais aussi : plus de 10 000 réponses au questionnaire, des milliers de questions et contributions sur Internet, plus de cent cahiers d'acteur recueillis, quinze ateliers thématiques et une votation inédite (le «G400 Energie») à l'Assemblée nationale...

C'est la première fois que les Français sont consultés dans l'élaboration d'une Programmation nationale sur l'énergie. Tant mieux ! La commission dispose maintenant d'un délai de deux mois pour publier le compte rendu du débat. Le 29 juin 2018 néanmoins, lors



d'une séance de clôture au Conseil économique, social et environnemental (CESE), les premières observations rendues publiques ont confirmé que les Français souhaitent le respect des objectifs de la Loi de transition énergétique, et attendent désormais des mesures concrètes pour les aider à écono-

miser l'énergie et développer fortement les énergies renouvelables. Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire, a notamment souligné «*l'implication des territoires, et leur besoin d'une vision et d'une transition équitable et solidaire*». Espérons qu'ils seront entendus !

## RENOVATION

## Plan de rénovation énergétique : beaucoup d'idées mais peu de mesures concrètes

Le Plan climat présenté en juillet 2017 faisait de la rénovation énergétique des bâtiments et de la lutte contre la précarité énergétique une priorité nationale. Le CLER - Réseau pour la transition énergétique a ainsi participé fin 2017 à une large consultation sur le projet de feuille de route pour la rénovation, qui a abouti le 26 avril 2018 à la présentation d'un Plan rénovation porté par le Ministère de la cohésion des territoires et le Ministère de la transition écologique et solidaire.

Ce document qui présente les grandes lignes de l'action gouvernementale pour le reste du quinquennat reprend certains

des thèmes que nous portons (élimination des passoires énergétiques, rénovation à terme de l'ensemble du parc résidentiel au niveau Bâtiment Basse Consommation, intervention sur les bâtiments du secteur tertiaire publics et privés). Il peine cependant à convaincre, d'abord en raison d'objectifs peu lisibles (et parfois en recul par rapport à la Loi de transition énergétique de 2015 sur des points aussi symboliques que l'élimination des passoires énergétiques en 2025), mais aussi des financements évoqués qui ne suggèrent pas de montée en puissance réelle.

La «massification» et l'«industrialisation» de la rénovation sont souvent renvoyées

à l'innovation et à la conclusion d'études et de nouveaux groupes de travail qui devront être suivis de nouveaux décrets. Le risque étant grand de trahir les engagements pris à long comme à court terme, le CLER reste vigilant dans le cadre de nombreux travaux législatifs (Loi ELAN, Loi ESSOC, projet de Loi de finances 2019...) et réglementaires en cours (conversion du Crédit d'impôts Transition énergétique en prime, fiabilisation du diagnostic de performance énergétique, protection des ménages précaires...).

**Voir l'analyse détaillée disponible sur [www.cler.org](http://www.cler.org)**

## EUROPE

## Des objectifs climatiques qui manquent d'ambition sur l'efficacité énergétique

Le 20 juin 2018, les députés européens et les gouvernements se sont mis d'accord tard dans la nuit sur la Directive efficacité énergétique et le Règlement gouvernance, les deux chaînons manquants à la transition énergétique européenne. L'Europe adopte ainsi des objectifs revus à la hausse avec 32 % d'énergies renouvelables et 32,5 % d'efficacité énergétique pour 2030, mais loin de l'accord de Paris, explique le Réseau Action Climat qui regrette le manque d'ambition des décideurs européens notamment sur l'efficacité énergétique.

Sur ce point, le résultat est décevant au regard de l'énorme potentiel des économies d'énergie, à l'échelle européenne,

chaque pourcentage additionnel à l'objectif d'efficacité énergétique pourrait créer jusqu'à 336 000 emplois, permettrait de lutter contre la précarité énergétique qui touche un Européen sur quatre et amènerait l'Europe sur la voie de l'indépendance énergétique et de l'accord de Paris sur le climat...

### Une France ambitieuse en Europe

Point positif : le règlement sur la gouvernance, véritable loi climatique européenne, qui permet à l'Union européenne de se doter de l'arsenal nécessaire pour assurer la solidarité de tous les pays dans l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques européens. Pour la première

fois, elle pourra demander aux gouvernements retardataires sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de prendre des mesures supplémentaires et de booster leur transition énergétique. La France, qui pourtant accuse un retard important dans le développement des énergies renouvelables, a défendu aux côtés du Parlement européen et d'autres Etats européens un coup d'accélérateur pour la transition énergétique en Europe. Maintenant, la balle est dans son camp pour valider ce paquet législatif et le traduire en actes.

**En savoir plus :**  
[www.reseauactionclimat.org](http://www.reseauactionclimat.org)

## L'Europe en action face à la précarité énergétique ?

On estime qu'entre 50 et 125 millions d'Européens seraient confrontés à la précarité énergétique (sur environ 500 millions) bien qu'il n'existe pas de consensus sur le concept de «précarité énergétique» à l'échelle communautaire. Focus, la Lettre du réseau RAPPEL aux acteurs de la précarité énergétique dans le logement revient sur l'histoire d'une prise en compte très progressive de cette thématique dans l'Union européenne dans son dernier numéro !

**En savoir plus :** [www.precarite-energie.org](http://www.precarite-energie.org)





## Régions « à énergie positive » : effets d'annonces ou actions concrètes ?

Par Yannick Régnier, responsable de projets Energie et Territoires, CLER - Réseau pour la transition énergétique

**Un grand nombre de Régions, toutes tendances politiques confondues, portent désormais une vision énergétique très ambitieuse. Derrière ces excellentes intentions, comment engagent-elles des actions concrètes pour accélérer la transition ?**

L'étendard « Région à énergie positive » a propulsé l'Occitanie sur le devant de la scène énergétique en 2015. Récemment, la Bourgogne-Franche-Comté et le Grand Est lui ont emboîté le pas ainsi que l'Ile-de-France qui s'est engagée fin mai vers un « objectif 100 % renouvelables et tendant vers zéro carbone en 2050 ». Aujourd'hui, on en oublierait presque que la dynamique de « Troisième révolution industrielle » (dite rev3) dans les Hauts de France porte une même ambition depuis fin 2013 ! Avoir une vision pour l'avenir de son territoire est un excellent point de départ pour mettre en mouvement tous les acteurs. Mais il faut aussi mettre en œuvre les moyens nécessaires pour accompagner la réalisation des objectifs affichés...

### Des stratégies de territoires

Depuis la loi de Transition énergétique, les Régions et les intercommunalités ont été promues au premier plan pour la coordination et la planification énergie-climat. Une des premières missions que les Régions doivent assumer, en lien avec l'Etat, est l'animation d'observatoires régionaux de l'énergie et du climat. Parmi les plus avancés, Ener'GES en Bretagne et l'OREGES en Auvergne-Rhône-Alpes proposent des profils énergie-climat aux territoires intercommunaux, qui simplifient considérablement les premières étapes de réalisation d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET).

Plus généralement, la territorialisation par les Régions de leurs stratégies de transition énergétique est aussi fondamentale que variable (le plus souvent, les Régions coopèrent avec la direction régionale de l'Ademe, et parfois la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement). Avec leur programme d'accompagnement Territoires à énergie positive, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle Aquitaine proposent les écosystèmes les plus complets aux collectivités locales. En Occitanie, l'appel à projets Energies renouvelables coopératives et citoyennes participe à structurer la capacité d'agir des acteurs locaux dans la durée, en les aidant à constituer des opérateurs énergétiques territoriaux.

### Objectif : mutualiser

Récemment créés, les fonds régionaux de transition énergétique (rassemblés depuis janvier 2018 au sein de l'association nationale Fonds régionaux pour la transition énergétique) favorisent l'émergence et la démultiplication de projets locaux en mutualisant les expertises techniques, financières et juridiques, et en travaillant en lien avec les territoires et les industriels de l'énergie. Pour ce faire, ces fonds investissent notamment dans des projets d'énergie renouvelable avec tout



type d'acteurs : opérateurs et industriels privés, mais aussi collectivités, collectifs agricoles ou citoyens, ainsi qu'aux différentes phases du projet, notamment celle cruciale du développement<sup>1</sup>.

Pour catalyser la rénovation performante des bâtiments, Energies Posit'IF et Oktave fournissent un service clé en main et un accompagnement tout au long des différentes étapes du projet, respectivement aux responsables de copropriété en Ile-de-France et aux propriétaires de maison individuelle dans le Grand Est. Enfin, l'organisation d'une ingénierie d'appui aux stratégies et actions d'animation territoriales revêt des formes variables selon les régions : si des agences régionales publiques (ARPE Occitanie) ou mixtes (AURA-EE) peuvent assurer cette fonction, il apparaîtra souvent plus pertinent de structurer et d'appuyer techniquement et financièrement un réseau d'acteurs existants. C'est le choix qu'a adopté la région Bourgogne-Franche-Comté pour accompagner ses territoires TEPOS, ou encore la Bretagne en s'adossant sur le maillage des Pays.

### Et dans les budgets

Enfin, l'ambition réelle des Régions sur la transition énergétique se mesure aussi aux moyens financiers engagés. Quatre Régions consacrent plus de 1% de leur budget aux questions énergie-climat : Nouvelle-Aquitaine (50,3 millions d'euros), Occitanie (36,3 millions d'euros), Pays de la Loire (32 millions d'euros), Bourgogne-Franche-Comté (21,6 millions d'euros)<sup>2</sup>. Globalement, les montants alloués sont encore loin de refléter leur rôle de « cheffes de file » en la matière.

1. Voir le rapport « Financer le développement des projets EnR d'intérêt territorial »
2. Voir l'article « Transition énergétique : des régions toujours pingres », Contexte, 22 mai 2018

## NOUVELLES DES TERRITOIRES... DANS LE GRAND EST

## Dans les Ardennes, des bornes de recharge pour véhicules électriques

**A**u printemps 2018, la Communauté de communes des Crêtes préardennaises a installé trois bornes de recharge pour véhicules électriques. Implantées à Launois sur Vence et à Poix-Terron, deux bornes sont à la disposition des usagers. La troisième permet la recharge des véhicules électriques acquis par la collectivité pour le déplacement de ses agents et pour la recharge des véhicules des visiteurs. Dans un premier temps, l'utilisation de ces bornes est gratuite. Un système d'abonnement sera mis en place par la suite, en fonction de leur utilisation. Ces bornes ont été fabriquées dans les Ardennes et mises en place par une société de Charleville-Mézières. La borne de recharge installée sur le parvis de la gare de Poix-Terron est reliée à une ombrière photovoltaïque qui l'alimente. D'une surface de 48 m<sup>2</sup>, l'ombrière couvre trois places de parking et produira, annuellement, 7350 kWh soit l'équivalent de 52 000 kilomètres. L'objectif de cette implantation est d'encou-



rager l'utilisation raisonnée des véhicules électriques tout en l'associant à la promotion des transports en commun. Les usagers pourront recharger leur véhicule pendant leurs déplacements en train. La mise en place des bornes électriques s'inscrit dans le Plan climat-air-énergie territorial et est financé à 54 % par l'enve-

loppe Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Ce nouveau service de recharge électrique complète les actions liées à la mobilité douce (pistes cyclables, véhicules électriques pour les agents, vélos électriques...) déjà engagées par la Communauté de communes. [www.cretespreardennaises.fr](http://www.cretespreardennaises.fr)

## Un nouvel opérateur énergétique territorial en Alsace centrale

**E**n 2018, la démarche TEPOS de la Commune de Muttersholtz entre dans une phase déterminante. Le début d'année a été marqué par la livraison du nouveau gymnase BEPOS, la fin de la rénovation BBC de l'école élémentaire, l'achèvement de la modernisation de l'éclairage public et la mise en service d'une nouvelle aire d'écomobilité. Au printemps, ont démarré les rénovations BBC de la mairie et de la salle des fêtes.

Conjointement à ces efforts soutenus sur les économies d'énergie, le projet majeur de la commune dans son dispositif TEPOS va connaître ses premiers coups de pelle : les deux microcentrales hydroélectriques sur l'Ill entrent enfin en phase chantier après plusieurs années d'études (voir téléconférence TEPOS). Début 2019, l'administration communale devrait donc produire plus d'énergie qu'elle n'en consomme.

Ces projets d'hydroélectricité ont également permis de jeter les bases d'un opérateur énergétique territorial en Alsace centrale. En effet, ils seront portés dans le cadre d'une structure commune avec la Région Grand Est, gestionnaire du domaine public fluvial, déjà producteur hydroélectrique par ailleurs. Ce socle permet également d'alimenter les réflexions sur le développement des autres énergies avec les collectivités partenaires en Alsace centrale (éolien, bois-énergie...).

## Une plateforme de rénovation énergétique dynamique à Epinal

**S**ur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE), les ménages souhaitant engager des travaux d'amélioration énergétique de leur logement bénéficient d'un accompagnement pas à pas, leur facilitant le passage à l'acte. Dialecte, la plateforme de rénovation énergétique mise en œuvre en 2016 (grâce au soutien financier de l'Ademe et de la Région Grand Est) les accueille tout au long de leur démarche. Les aides financières du programme Rénover Mieux lancé par la CAE (en tant que TEPCV), pour les projets qui ne peuvent pas bénéficier des aides de l'Anah, représentent un coup de pouce financier qui booste le repérage des projets susceptibles d'être accompagnés.

85 ménages se sont ainsi engagés dans un projet accompagné par l'ALEC d'Epinal Centre Vosges qui met en œuvre le dispositif, dont 24 ont réalisé les travaux et ainsi bénéficié des aides de la CAE, en plus des aides classiques telles que les primes énergies et le Crédit d'Impôt. L'implication, dès le démarrage de l'opération, des acteurs locaux de la rénovation énergétique a été déterminant. Ils œuvrent au sein d'un comité technique regroupant des représentants de la CAE, des organisations professionnelles (CAPEB et FFB), des architectes et des Bureaux d'études ainsi que le chargé de mission en charge de l'animation de la plateforme Dialecte, pour assurer l'examen et le suivi des dossiers accompagnés.

## CONCOURS

## Une nouvelle moisson de haïkus pour le climat en 2018

De nombreux citoyens ont entrepris de réaliser leur transition en agissant au quotidien sur leur consommation d'énergie, leur déplacement ou leur alimentation. Le CLER - Réseau pour la transition énergétique leur propose depuis 2015 de prendre la plume à l'occasion d'un concours de haïkus, en partenariat avec des associations (Grands-Parents pour le climat, Association NégaWatt, Association Francophone de haïkus) et des acteurs de la vie littéraire française (la maison d'édition L'Iroli et le magazine jeunesse Baïka). Le palmarès 2018 du concours a été dévoilé au Marché de la Poésie le 10 juin 2018 et est disponible sur le site Internet du Centre de ressources de l'association : [www.cler.org/outils/centre-de-ressources](http://www.cler.org/outils/centre-de-ressources)

Les lauréats du concours jeunesse sont : Joao LMC, Nahla H, Cristiano MF, Vera TM, Leonel LC et Aziz M, originaires du Portugal, du Cap-Vert, de Syrie ou de Tunisie, les lauréat.e.s ont entre 12 et 16 ans et sont scolarisé.e.s dans une classe allophone au collège Pablo Picasso de Vallauris. Accompagnés par l'enseignante référente de la classe, du professeur documentaliste et d'une professeure d'arts plastiques, ils ont également créé des dessins pour illustrer leurs œuvres. Mohamed Dallali, Célia Bouilloux et Ophélie Freton, 12 ans du collège Le Calloud à La Tour-Du-Pin en Isère. Les enfants du judoclub de Villepinte, et notamment Quentin Galle, 11 ans. Marine en classe de CM2 à l'Ecole Saint-Pierre au Gâvre. Madomercady Sanjana (12 ans). Guiho Eliaz. Et enfin Pierre Meltem (14 ans).



l'eau coule sans fin  
du robinet qui se vide  
plus une goutte

océan montant  
et rivières augmentant  
îles rayées de la carte

des fleurs colorées  
de beaux papillons  
s'envolent  
la terre est un fruit

le vent baladeur  
l'éolienne horizontale  
électricité

Les lauréats du concours adultes sont : Patrick Aubert, Angélique Auguri, Béatrice Aupetit-Vavin, Patrick Bonjour, Henri Bourgon, Brigitte Briatte, Virginie Colpart, Sophie Copinne, Marcellin Dallaire-Beaumont, Richard Diamantina, Hélène Duc, Solenn Emmvrique, Michèle Harmand, Locasta Huppen, Dan Iulian, Nadine Léon, Hervé Le Gall, Ghislaine Maurice, Isabelle Meiffren et ses copains, Eléonore Nickolay, Christiane Ourliac, Philippe Pauthonier, Mireille Peret, Philippe Quinta, Christiane Ranieri, Annie Reymond, Sarah Rivoal, Nadia Sordet, Sébastien Thon, Patrick Uguen et Violeta Urda.



plein soleil sur la baie  
la maison se réchauffe  
naturellement

chœur de l'aube  
quelques oiseaux chanteurs  
manquent à l'appel

canicule —  
une araignée s'agrippe  
à mon gant de toilette

jusqu'aux nuages  
les bras des éoliennes  
— tai-chi du matin

## VIE ASSOCIATIVE

## Le Réseau pour la transition énergétique réuni à Bordeaux

Plus de 160 acteurs de terrain - collectivités, associations, entreprises ou organismes de formation impliqués dans la transition énergétique adhérant à notre réseau - se sont retrouvés à Bordeaux du 29 mai au 1er juin. Trois jours d'ateliers et de débats pour réfléchir à notre projet associatif et à l'essaiage de nos solutions pour la transition énergétique dans les territoires.

Photos et comptes-rendus : [www.cler.org/blog-adherents](http://www.cler.org/blog-adherents)



## FORMATION

## Améliorer ses pratiques professionnelles en association avec At'RAPP

En décembre 2017, le CLER - Réseau pour la transition énergétique est devenu organisme de formation. Cette activité a notamment pour objectif d'accompagner l'évolution administrative et financière des adhérents de l'association. Cette année, nous proposons par exemple des « ateliers réflexifs d'amélioration des pratiques professionnelles » (At'RAPP) qui visent à apporter une réponse pratique aux difficultés de posture professionnelle que peuvent rencontrer les salariés de ces structures. Déclinés sur plusieurs thématiques, ils permettent une analyse réflexive de ses propres pratiques

professionnelles avec le soutien des pairs. Inspirée de la méthode du codéveloppement professionnel, la conduite de ces ateliers fait appel à l'intelligence collective et permet à chacun des apprentissages ancrés dans le vécu.

« Cet atelier m'a apporté des réponses concrètes à une situation réelle que j'ai moi-même proposée au groupe, témoigne un ancien participant, responsable de Pôle Energie dans une collectivité locale. Par ailleurs, les réponses apportées à des situations proposées par d'autres stagiaires m'ont permis d'enrichir ma capacité à appréhender des situations

parfois complexes comme la gestion d'une demande d'évolution de salaire déséquilibrant la grille salariale de la structure ou la démobilisation de collègues de travail. Le pragmatisme d'un groupe vaut tous les coachs extérieurs du monde ! »

Des apports théoriques construits sur-mesure en fonction des situations vécues par chacun complètent le dispositif d'une durée totale de trois à quatre jours. En 2018, nous proposons également des ateliers découvertes At'RAPP d'une journée le lundi 12 novembre à Bordeaux, le vendredi 16 novembre à Angers, et le jeudi 6 décembre à Montreuil.

## Changement de propriétaire



Rassemblés par l'action concrète, les membres du mouvement Terre de Liens mettent en œuvre les moyens nécessaires à la mutation de notre rapport à la terre. Le film *Changement de propriétaire* suit de l'intérieur cette aventure citoyenne défendant l'idée de la terre comme bien commun, et montre qu'à travers cet engagement, c'est l'organisation même de notre société qui est remise en question. Durant deux années, les deux réalisateurs se sont « immergés dans Terre de Liens afin de rendre compte de son fonctionnement et des questionnements qui le traversent ». Comment agir positivement en se confrontant aux réalités capitalistes ? Pour les détourner, l'association a par exemple entrepris d'acheter des fermes dont elle devient propriétaire afin de les louer à des agriculteurs engagés dans une démarche d'agriculture biologique et paysanne.

Un film de Aurélien Lévêque & Luba Vink, produit par Cellulo Prod en 2015. Livre- DVD en vente en librairie.  
En savoir plus : [www.changementdeproprietaire.com](http://www.changementdeproprietaire.com)

## AGENDA

### Automne 2018

#### Rencontres nationales Energie et territoires ruraux

Du 26 au 28 septembre 2018 à Montmélian



Organisées par la Communauté de communes de Coeur de Savoie, en collaboration avec le CLER et en partenariat avec la Ville de Montmélian, ces rencontres rassemblent chaque année des élus et des techniciens de collectivités locales, des professionnels du secteur de l'énergie, des chefs d'entreprises, des acteurs du monde agricole, des partenaires institutionnels, des services de l'Etat... Près de 500 participants issus de toutes les régions de France viendront pour assister aux temps forts de la manifestation : les retours d'expériences de pionniers sur le territoire national ou européen, les

débats thématiques, les ateliers thématiques et les formations, et les visites de sites exemplaires.

En savoir plus : [www.tepos2018.fr](http://www.tepos2018.fr)

#### Mobiliser, fédérer, collecter sur un projet territorial d'énergie renouvelable

Le 18 octobre 2018 à Paris

Cette formation proposée par l'association Energie partagée, permettra à des participants confirmés de décrypter la méthode, l'organisation et les outils adaptés à la mobilisation locale autour d'un projet territorial d'énergie renouvelable, depuis l'élargissement du groupe porteur jusqu'à la collecte d'épargne locale. Une réunion en visioconférence est prévue pour introduire ces modules de formation au préalable le jeudi 20 septembre de 13h à 14h.

Infos et inscriptions : [www.energie-partagee.org](http://www.energie-partagee.org)



## Bulletin d'abonnement

1 an d'abonnement (4 n°): 35 € France métropolitaine  
40 € DOM-TOM et étranger

2 ans d'abonnement (8 n°): 70 € France métropolitaine  
80 € DOM-TOM et étranger

Nom et prénom: \_\_\_\_\_  
 Organisme: \_\_\_\_\_  
 Adresse: \_\_\_\_\_  
 Code postal: \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_  
 Pays: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_  
 Email: \_\_\_\_\_ Web: \_\_\_\_\_

Bulletin à découper et à renvoyer accompagné de votre règlement:

CLER – Mundo M – 47 avenue Pasteur – 93100 Montreuil

Abonnez-vous sur internet: [www.cler.org/outils/publications/abonnement-cler-infos](http://www.cler.org/outils/publications/abonnement-cler-infos)



### Au sommaire du prochain numéro : Transition énergétique et innovations sociétales

Vous pouvez commander les anciens numéros du CLER Infos.

Rendez-vous sur le site du CLER:  
[www.cler.org/outils/publications](http://www.cler.org/outils/publications)